

La protection des données à caractère personnel des personnes qui postulent pour un emploi auprès de l'Association d'assurance accident (« **Candidat** ») est de la plus haute importance pour l'assurance accident (« **AAA** »).

Nous traitons l'ensemble des candidatures qui nous sont adressées avec le plus grand professionnalisme et la plus grande confidentialité tout au long du processus de recrutement, conformément à la législation applicable en matière de protection des données, en particulier le Règlement général pour la protection des données 2016/679.

L'AAA ne recrute pas sur base de candidatures spontanées. Sauf exception, il appartient dès lors au Candidat intéressé de postuler conformément à une offre d'emploi qui aurait préalablement été publiée.

La présente Notice d'information (ci-après « **Notice** ») informe sur le traitement des données personnelles lors de la procédure de sélection et de recrutement des Candidats par l'AAA, que cette candidature vise un poste en CDD, en CDI, un stage ou un job étudiant.

Elle explique pourquoi et comment l'AAA collecte des données concernant les Candidats, et comment ces données sont protégées et conservées.

La Notice reprend également les droits du Candidat vis-à-vis de ses propres données.

En soumettant une candidature à l'AAA, le Candidat reconnaît avoir lu et compris le contenu de la Notice.

### **1- Qui va traiter les données à caractère personnel du Candidat ?**

L'AAA, adresse postale : L-2976 Luxembourg.

### **2- Quelles catégories de données personnelles font l'objet d'un traitement ?**

Les données à caractère personnel incluent toutes les informations qui permettent d'identifier directement ou indirectement le Candidat.

L'AAA collecte et traite les données requises ou optionnelles fournies directement par le Candidat.

Ces données incluent :

- les données d'identification (nom, prénom, date de naissance le cas échéant) ;
- les coordonnées (adresse postale, adresse email, numéro de téléphone) ;
- la nationalité;

- les informations relatives aux expériences professionnelles passées (profil, précédents employeurs, cessation des derniers emplois et travail effectué, projets gérés...) ;
- les informations relatives à la formation du Candidat (diplômes, certificats, stages, formations particulières) ;
- les compétences linguistiques ;
- le cas échéant, l'existence d'un permis de travail et/ou de séjour dans l'Espace Economique Européen (EEE) ;
- la photographie si le Candidat choisit d'en insérer une sur son Curriculum Vitae ;
- les hobbies et intérêts s'ils sont renseignés par le Candidat sur son Curriculum Vitae ;
- les informations relatives aux références professionnelles ;
- le certificat de scolarité pour les candidatures visant un job étudiant ;
- le cas échéant, si requis dans l'offre d'emploi ou communiqué préalablement à l'entretien, les résultats des tests / exercices pouvant être réalisés pendant le processus de sélection ;
- la présence sur certains réseaux sociaux dans la mesure où cette présence est accessible au public et liée à l'activité professionnelle du Candidat ;
- toute autre donnée à caractère personnel communiquée par le Candidat via son Curriculum Vitae et/ou sa lettre de motivation ou qui nécessiterait un traitement en vertu de la loi ;
- les notes manuscrites prises par le comité de sélection pendant l'entretien ;
- la lettre de motivation envoyée par le Candidat ;
- de manière générale, toute information que le Candidat aura spontanément transmise lors de sa candidature.

A noter que l'AAA n'a pas besoin d'autres données pour pouvoir traiter la demande du Candidat. Si le Candidat décide de communiquer de manière volontaire des données non sollicitées par l'AAA, il consent au traitement desdites données par l'AAA à des fins de sélection et de recrutement.

### **3- Est-ce que des données sensibles sont collectées lors de la procédure de recrutement ?**

L'AAA ne demande ni ne collecte aucune donnée sensible du Candidat, telles que des données révélant l'origine ethnique ou raciale, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale, la vie ou l'orientation sexuelle ou encore la santé.

Cependant, conformément au droit du travail, le Candidat retenu est obligé de se soumettre à une visite médicale et de remettre à l'AAA la preuve de son aptitude au travail délivrée par le médecin qui l'aura reçu dans son cabinet médical.

#### **4- Quelles sont les finalités du traitement et la base légale applicable ?**

Les données personnelles fournies par le Candidat retenu pour appuyer sa candidature sont traitées uniquement dans le cadre du processus de sélection et de recrutement, à savoir :

- l'enregistrement de la candidature ;
- l'évaluation de l'adéquation de la candidature au regard du poste vacant ou des opportunités existantes au sein de l'AAA ;
- la communication lors des procédures de sélection et de recrutement de l'AAA;
- le cas échéant, la prise de contact avec le Candidat en vue de l'organisation d'un ou plusieurs entretiens et/ou la programmation de test(s) le cas échéant ;
- la préparation, selon le cas, d'un contrat de travail / d'étudiant / de stage ou d'une convention de stage pour le Candidat retenu.

L'AAA a ainsi un intérêt légitime à pouvoir évaluer les candidatures qui lui sont soumises afin de pourvoir les postes vacants. Le traitement des données personnelles du Candidat est également nécessaire afin de pouvoir prendre des mesures préalables à la conclusion d'un contrat de travail, de stage, d'étudiant ou d'une convention de stage selon le cas.

En cas de rejet de la Candidature, l'AAA conserve un intérêt légitime à garder les données de certains Candidats pendant une période déterminée visée au point 6, afin de pouvoir contacter dans le futur les Candidats dont le profil correspondrait à celui recherché pour de nouvelles offres d'emploi. Si un Candidat souhaite s'y opposer, il peut en informer par écrit l'AAA.

#### **5- Qui aura accès aux données personnelles du Candidat ?**

Seules les personnes habilitées de l'AAA pourront accéder aux données personnelles du Candidat à des fins strictement internes, à savoir :

- les agents en charge du recrutement ;
- le Président pour les postes à responsabilité ;
- toute autre personne membre du comité de sélection pour le poste vacant en question.

Le service informatique du Centre Commun de la Sécurité Sociale effectuant la maintenance informatique des systèmes ; il est possible qu'à titre exceptionnel, des données puissent être accessibles temporairement par l'informaticien en charge de la maintenance en cas de problème technique.

Les données personnelles du Candidat ne feront l'objet d'aucun autre transfert à des tiers, sauf obligation pour l'AAA de transmettre les données sur demande des autorités gouvernementales ou judiciaires en vertu des lois applicables.

## **6- Pendant combien de temps les données personnelles seront-elles conservées ?**

L'AAA conserve les données des Candidats uniquement pendant le temps nécessaire à la réalisation des finalités visées sous le point 4.

Les Candidats retenus à la fin du processus de sélection pour un poste en CDD / CDI verront leurs données personnelles conservées dans leur dossier personnel en tant que collaborateur de l'AAA.

Pour les stages et jobs étudiants, les données seront conservées dans le dossier temporaire du stagiaire ou de l'étudiant.

Les données des Candidats qui ne seraient pas retenus à la fin du processus de recrutement seront supprimées, à l'exception de certains profils retenus par l'AAA pour de futures opportunités et pour lesquels les données pourront être conservées pendant un délai maximum de deux ans, sauf opposition du Candidat.

## **7- L'AAA fait-elle usage d'une prise de décision automatisée ?**

Non.

## **8- Quels sont les droits du Candidat au regard de la protection de ses données personnelles ?**

Conformément à la législation applicable en matière de protection des données, le Candidat bénéficie des droits suivants :

- le droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données à caractère personnel ;
- le droit de demander la limitation du traitement ou de s'opposer pour des motifs légitimes au traitement de ses données à caractère personnel ;
- le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNPD concernant le traitement de ses données à caractère personnel par l'AAA.

Pour toute demande d'information concernant le traitement des données personnelles par l'AAA, le Candidat peut contacter le Data Protection Officer de l'AAA par e-mail à [dataprotection.aaa@secu.lu](mailto:dataprotection.aaa@secu.lu) ou par courrier daté et signé à l'adresse : AAA – L-2976 Luxembourg

Toute demande d'exercice des droits ne sera prise en compte que si elle est accompagnée de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport en cours de validité).